

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

TABLEAU DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

AR Prefecture

043-214300121-20250919-2025_A 086-AR
Reçu le 03/10/2025

Mise à Jour 01/08/2019

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

[illegible]

N° INSEE	Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier		
43015	AUVERS			2			G														1-2-3	
43016	AUZON	A	4	3			CB G					A	en cours				R		M		1-2-3	R
43017	AZERAT	A	5	3			CB					A	en cours						M		1-2-3	R
43018	BAINS		1	2													R				1-2-3	
43019	BARGES			2			CB	A									R				1-2-3	
43020	BAS EN BASSET	A	3	2			CB G					A	oui				C		M		1-2-3	R
43021	BEAULIEU	A	6	2			RG G		1												1-2-3	R
43022	BEAUMONT			2													C				1-2-3	
43023	BEAUNE SUR ARZON		1	2																	1-2-3	
43024	BEAUX	A	1	2			G														1-2-3	
43025	BEAUZAC	A	6	2			CB					A	oui				C				1-2-3	R
43026	BELLEVUE LA MONTAGNE		1	2														M			1-2-3	
43027	BERBEZIT			2																	1-2-3	
43028	BESSAMOREL		2	2			G										R C				1-2-3	

N° INSEE	Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier		
43029	BESSEYRE ST MARY (LA)			2			G														1-2-3	
43030	BLANZAC			2			G		1												1-2-3	
43031	BLASSAC		1	2			G CB ECS					A en cours							M		1-2-3	
43032	BLAVOZY	A P	4	2			RG ECS	P	1								C				1-2-3	
43033	BLESLE	A	3	2			CB											M			1-2-3	R
43034	BOISSET		2	2																	1-2-3	
43035	BONNEVAL		1	2																	1-2-3	
43036	BORNE		2	2			CB RG G ECS	A	1								R				1-2-3	
43037	BOUCHET ST NICOLAS (LE)		1	2																	1-2-3	
43038	BOURNONCLE ST PIERRE	A	3	3			RG												M		1-2-3	R
43039	BRIGNON (LE)		3	2			G ECS										R	C			1-2-3	
43040	BRIOUDE	A	2	2			CB RG										R	C			1-2-3	R
43041	BRIVES CHARENSAC	A P	4	2			RG G	P	1								R	C			1-2-3	R

[illegible]

N° INSEE	Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	PPR t	Mode	PPI	Type ICPE	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier		
43055	CHANIAT			2															M		1-2-3	
43056	CHANTEUGES		1	2			RG G ECS		1			A	en cours				R		M		1-2-3	
43057	CHAPELLE BERTIN (LA)			2																	1-2-3	
43058	CHAPELLE D'AUREC	A	4	2			G ECS					A	oui				C				1-2-3	R
43059	CHAPELLE GENESTE (LA)		1	2																	1-2-3	
43060	CHARRAIX			2			G														1-2-3	
43061	CHASPINHAC	P A A	4	2			CB										C				1-2-3	R
43062	CHASPUZAC		2	2													R				1-2-3	
43063	CHASSAGNES			2																	1-2-3	
43064	CHASSIGNOLLES			3																	1-2-3	
43065	CHASTEL			2															M		1-2-3	
43066	CHAUDEYROLLES		2	2																	1-2-3	
43067	CHAVANAC LAFAYETTE		1	2															M		1-2-3	

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

[illegible]

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

[illegible]

N° INSEE	Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavitè		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier		
43094	FERRUSSAC			2																	1-2-3	
43095	FIX ST GENEYS			2													R				1-2-3	
43096	FONTANNES	A	2	2			G ECS					A en cours					C		M		1-2-3	
43097	FREYCENET LACUCHE		3	2																	1-2-3	
43098	FREYCENET LA TOUR		2	2			G														1-2-3	
43099	FRUGERES LES MINES			3			RG										C		M		1-2-3	R
43100	FRUGIERES LE PIN			2																	1-2-3	
43101	GOUDET	P	5	2			G ECS														1-2-3	
43102	GRAZAC		2	2								A oui					R				1-2-3	R
43103	GRENIER MONTGON		2	2			G ECS										R				1-2-3	R
43104	GREZES			2																	1-2-3	
43105	JAVAUGUES			2																	1-2-3	
43106	JAX		1	2															M		1-2-3	
43107	JOSAT			2			CB ECS												M		1-2-3	

AR Prefecture

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

		Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
N° INSEE	Communes	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier				
43108	JULLIANGES			2																1-2-3		
43109	LAFARRE		1	2																1-2-3		
43110	LAMOTHE	A	1	2			CB G ECS					A	en cours		C		M			1-2-3	R	
43111	LANDOS			2											R					1-2-3		
43112	LANGÉAC	A	3	2								A	en cours	AS	A	R C	M			1-2-3		
43113	LANTRIAC	A	4	2			RG G ECS		1											1-2-3		
43114	LAPTE		2	2								A	oui		R					1-2-3		
43115	LAUSSONNE	A	5	2			G ECS													1-2-3		
43116	LAVAL SUR DOULON			2																1-2-3		
43117	LAVAUDIEU		2	2																1-2-3		
43118	LAVOUTE CHILHAC		3	2			CB	P				A	en cours		C					1-2-3		
43119	LAVOUTE SUR LOIRE	A	4	2			G CB													1-2-3	R	
43120	LEMPDES SUR ALLAGNON	A	3	3			CB RG								R C		M			1-2-3	R	

		AR Prefecture																					
		043-214300121-20250919-2025_A_186-AR Reçu le 03/10/2025																					
		Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavitè		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
N° INSEE			PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier				
43121		LEOTOING	A	3	3			CB								R					1-2-3	R	
43122		LISSAC			2			G ECS													1-2-3		
43123		LORLANGES		2	3											R					1-2-3		
43124		LOUDES		2	2											R					1-2-3		
43125		LUBILHAC		1	2													M			1-2-3	R	
43126		MALREVERS	A	4	2			RG G	P	2											1-2-3	R	
43127		MALVALETTE	A	2	2									A	oui						1-2-3		
43128		MALVIERES			2																1-2-3		
43129		MAS DE TENCE (LE)			2																1-2-3		
43130		MAZET ST VOY (LE)		3	2																1-2-3		
43131		MAZERAT AUROUZE			2			G ECS										M			1-2-3		
43132		MAZEYRAT D'ALLIER		2	2			RG ECS		1				A	en cours	R C	A	en cours	AS	en cours	1-2-3		
43133		MERCOEUR			2													M			1-2-3		
43134		MEZERES		1	2			G													1-2-3		

N° INSEE	Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier		
43135	MONASTIER S/GAZEILLE (LE)	P	4	2			G CB RG ECS		1												1-2-3	R
43136	MONISTROL D'ALLIER		3	2			CB ECS					A	en cours				R				1-2-3	
43137	MONISTROL SUR LOIRE	A	3	2								A	oui				C		M		1-2-3	
43138	MONLET		2	2																	1-2-3	
43139	MONTCLARD			2																	1-2-3	
43140	MONTEIL (LE)	A P	4	2			G										C				1-2-3	R
43141	MONTFAUCON EN VELAY		1	2																	1-2-3	R
43142	MONTREGARD		1	2																	1-2-3	
43143	MONTUSCLAT		1	2			G														1-2-3	
43144	MOUDEYRES		1	2			G														1-2-3	
43145	OUIDES			2																	1-2-3	
43147	PAULHAC		1	2																	1-2-3	
43148	PAULHAGUET		1	2														R C			1-2-3	

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

	Communes	Inondation	Séisme	Mouvement de Terrain	Feux de Forêt	Rupture de Barrage	Risque Industriel	Transport de Matières Dangereuses	Mine – Carrière - Cavité	Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
N° INSEE		PPR n CAT NATNbre arrêtés	Zonage PPR n CAT NATNbre arrêtés	Type PPR n CAT NATNbre arrêtés			Type ICPE PPI PPR t	Mode PPI	Nature PPR minier		
43149	PEBRAC		2	G					M	1-2-3	
43150	PERTUIS (LE)	3	2	G ECS				C		1-2-3	
43151	PINOLS		2						M	1-2-3	
43152	POLIGNAC	P P 5	2	CB RG G ECS A P 1				C		1-2-3	R
43153	PONT SALOMON	A 5	2	CB				R C		1-2-3	R
43154	PRADELLES		2	G ECS		A en cours		R		1-2-3	
43155	PRADES	1	2	G ECS		A en cours				1-2-3	
43156	PRESAILLES	P 5	2	G ECS						1-2-3	
43157	PUY EN VELAY (LE)	A P 3	2	RG CB G ECS P 2				R C		1-2-3	R
43158	QUEYRIERES		2							1-2-3	
43159	RAUCOULES	2	2							1-2-3	
43160	RAURET		2			A en cours				1-2-3	R
43162	RETOURNAC	A 4	2	RG CB 1						1-2-3	

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

N° INSEE	Communes	Inondation	Séisme	Mouvement de Terrain	Feux de Forêt	Rupture de Barrage	Risque Industriel	Transport de Matières Dangereuses	Mine - Carrière - Cavité	Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	
43163	RIOTORD	P	5	2			ECS	G			1-2-3
43164	ROCHE EN REGNIER	A	3	2							1-2-3
43165	ROSIERES	A	5	2			RG	G			1-2-3
43166	ST ANDRE DE CHALENCON			2			G				1-2-3
43167	ST ARCONS D'ALLIER			2			ECS				1-2-3
43168	ST ARCONS DE BARGES		1	2				A en cours			1-2-3
43169	ST AUSTREMOINE			2							1-2-3
43170	ST BEAUZIRE		1	2							1-2-3
43171	ST BERAIN		1	2						M	1-2-3
43172	ST BONNET LE FROID			2				A en cours			1-2-3
43173	ST CHRISTOPHE D'ALLIER			2				A en cours			1-2-3
43174	ST CHRISTOPHE SUR DOLAIZON		2	2							1-2-3
43175	ST CIRGUES		3	2							1-2-3
43176	ST DIDIER D'ALLIER			2				A en cours		M	1-2-3

[illegible]

AR Prefecture

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

N° INSEE	Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier		
43192	ST HAON		2	2			CB ECS					A	en cours								1-2-3	R
43193	ST HILAIRE			3															M		1-2-3	
43194	ST HOSTIEN	A	7	2			G		1								R C				1-2-3	
43195	ST ILPIZE		5	2			CB G ECS					A	en cours				R				1-2-3	
43196	ST JEAN D'AUBRIGOUX		1	2																	1-2-3	
43197	ST JEAN DE NAY			2																	1-2-3	
43198	ST JEAN LACHALM		2	2								A	en cours								1-2-3	
43199	ST JEURES		1	2								A	oui								1-2-3	
43200	ST JULIEN CHAPTEUIL	A	5	2			RG	P									C				1-2-3	R
43201	ST JULIEN D'ANCE		1	2																	1-2-3	
43202	ST JULIEN DES CHAZES		2	2			G					A	en cours								1-2-3	
43203	ST JULIEN DU PINET		2	2			RG G		1												1-2-3	
43204	ST JULIEN MOLHASABATE		2	2																	1-2-3	
43205	ST JUST MALMONT		1	2													C				1-2-3	

N° INSEE	Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	Mode	PPI	Nature	PPR minier					
43206	ST JUST PRES BRIOUDE			2			G									M					1-2-3	
43207	ST LAURENT CHABREUGES			2												M					1-2-3	
43208	STE MARGUERITE			2			G									M					1-2-3	
43210	ST MARTIN DE FUGERES		1	2			G ECS														1-2-3	
43211	ST MAURICE DE LIGNON	A	5	2			G			A	oui							R C			1-2-3	R
43212	ST PAL EN CHALENCON		2	2																	1-2-3	
43213	ST PAL DE MONS	A	4	2														R C			1-2-3	
43214	ST PAL DE SENOUIRE			2			G														1-2-3	
43215	ST PAUL DE TARTAS		1	2														R			1-2-3	
43216	ST PAULIEN		4	2			RG G ECS		1									C			1-2-3	
43217	ST PIERRE DUCHAMP			2												M					1-2-3	
43218	ST PIERRE EYNAC	A	6	2			G ECS RG	P										C			1-2-3	
43219	ST PREJET ARMANDON		1	2																	1-2-3	

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

	Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	
N° INSEE		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	Mode	PPI	Nature	PPR minier			
43220	ST PREJET D'ALLIER			2			G														1-2-3	
43221	ST PRIVAT D'ALLIER			2			CB ECS					A	en cours			R		M			1-2-3	
43222	ST PRIVAT DU DRAGON			2								A	en cours								1-2-3	
43223	ST ROMAIN LACHALM	A	4	2																	1-2-3	
43224	STE SIGOLENE		5	2												C					1-2-3	
43225	ST VENERAND		1	2								A	en cours								1-2-3	
43226	ST VERT		1	2																	1-2-3	
43227	ST VICTOR MALESCOURS	A	4	2																	1-2-3	R
43228	ST VICTOR SUR ARLANC			2																	1-2-3	
43229	ST VIDAL		1	2			RG G+CB ECS	P	1												1-2-3	
43230	ST VINCENT	A	5	2			RG		1												1-2-3	R
43231	SALETES		1	2																	1-2-3	
43232	SALZUIT			2																	1-2-3	
43233	SANSSAC L'EGLISE		3	2			RG G		1											C	1-2-3	
											</											

N° INSEE	Communes	Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier		
43234	SAUGUES	A	4	2			ECS										R				1-2-3	R
43236	SEAUVE SUR SEMENE (LA)	A	4	2													C				1-2-3	
43237	SEMBADEL			2																	1-2-3	
43238	SENEUJOLS		1	2																	1-2-3	R
43239	SIAUGUES STE MARIE		1	2								A	en cours	SB	R						1-2-3	
43240	SOLIGNAC SOUS ROCHE			2																	1-2-3	
43241	SOLIGNAC SUR LOIRE		3	2			CB ECS										R		C		1-2-3	
43242	TAILHAC			2														M			1-2-3	
43244	TENCE		3	2																	1-2-3	
43245	THORAS		2	2																	1-2-3	
43246	TIRANGES		1	2																	1-2-3	
43247	TORSIAC		2	3			CB											M			1-2-3	
43249	VALPRIVAS		1	2														M			1-2-3	

AR Prefecture

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

		Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavité		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
N° INSEE	Communes	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	Mode	PPI	Nature	PPR minier				
43250	VALS LE CHASTEL			2																1-2-3		
43251	VALS PRES LE PUY	A P	3	2		RG G CB ECS	P	1							C		C			1-2-3	R	
43252	VARENNES ST HONORAT			2																1-2-3		
43253	VASTRES (LES)		1	2													M			1-2-3		
43254	VAZEILLES LIMANDRE			2																1-2-3		
43255	VAZEILLES PRES SAUGUES			2											R					1-2-3		
43256	VENTEUGES			2																1-2-3		
43257	VERGEZAC		1	2																1-2-3		
43258	VERGONGHEON	A	6	3							A en cours				C		M			1-2-3	R	
43259	VERNASSAL			2																1-2-3		
43260	VERNET (LE)		1	2																1-2-3		
43261	VEZEZOUX	A	3	3		G RG					A en cours						M			1-2-3	R	
43262	VIEILLE BRIOUDE		4	2							A en cours				R C					1-2-3	R	

		Inondation		Séisme			Mouvement de Terrain			Feux de Forêt		Rupture de Barrage		Risque Industriel			Transport de Matières Dangereuses		Mine – Carrière - Cavitè		Risques Particuliers	Communes dotées de DICRIM
		PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Zonage	PPR n	Type	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	PPR n	CAT NATNbre arrêtés	Ouvrage	PPI	Type ICPE	PPI	PPR t	Mode	PPI	Nature	PPR minier			
N° INSEE	Communes																				1-2-3	
43263	VIELPRAT		2	2																	1-2-3	
43264	VILLENEUVE D'ALLIER		3	2							A en cours							M			1-2-3	
43265	VILLETES (LES)		2	2							A oui						C				1-2-3	
43267	VOREY SUR ARZON	A	4	2														M			1-2-3	R
43268	YSSINGEAUX		4	2							A oui						R C	M			1-2-3	

Réalise	3/ Radon	1/ Climatique	2/Grand Froid	Nature	Mode	Type ICPE	class'du bairrage	Type	Zonage	PPR n	LEGENDE
				C: Carrière ou Cavitè M: Mine PPR Minier A: approuvé P: prescrit	R: route F: voie Ferrée C: Conduite PPI A: approuvé P: prescrit	AS: seuil H SB: seuil B PPI A: approuvé P: prescrit PPR t P: prescrit A: Approuvé	A:... B:... C:...	G: Glissement CB: Chute Bloos ECS: éfondr' RG retrait Gonflement PPR n P: prescrit A: Approuvé	Zone 2:Faible Zone 3:Modérée	P: prescrit A: Approuvé	

LEGENDE

AR Prefecture

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025

ITDΔC;

AR Prefecture

043-214300121-20250919-2025_A_186-AR
Reçu le 03/10/2025



LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

A. Préambule du Maire

Chers habitants,

La sécurité de chacun d'entre vous est une priorité pour notre commune. Nous sommes exposés à divers risques majeurs, tels que les inondations, les mouvements de terrain, les tempêtes, et les risques industriels. Il est essentiel que chacun soit informé et préparé pour faire face à ces situations.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été conçu pour vous fournir des informations claires et pratiques sur les risques auxquels notre commune est exposée, ainsi que les bons gestes à adopter en cas de crise. Votre vigilance et votre réactivité sont cruciales pour assurer la sécurité de tous.

Ensemble, soyons acteurs de notre propre sécurité.

Le Maire

- Importance de la sécurité et de la préparation

La sécurité de chaque habitant de notre commune est une priorité absolue. Vivre dans une région exposée à divers risques majeurs, tels que les inondations, les mouvements de terrain, les tempêtes, et les risques industriels, nécessite une vigilance constante et une préparation rigoureuse. La sécurité ne se limite pas à la réaction en cas de crise ; elle commence par une préparation minutieuse et une sensibilisation accrue. En étant informés des risques spécifiques à notre commune et en adoptant les bons gestes de prévention, nous pouvons minimiser les impacts négatifs et protéger nos familles, nos biens, et notre environnement. La préparation est la clé pour faire face efficacement aux situations d'urgence. Elle inclut la connaissance des plans d'évacuation, la préparation de kits d'urgence, et la participation aux exercices de simulation. Ensemble, en tant que communauté, nous devons être prêts à agir rapidement et de manière coordonnée. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans la sécurité collective. Soyons proactifs, informons-nous, et préparons-nous dès aujourd'hui pour assurer un avenir plus sûr pour tous.

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

INONDATIONS

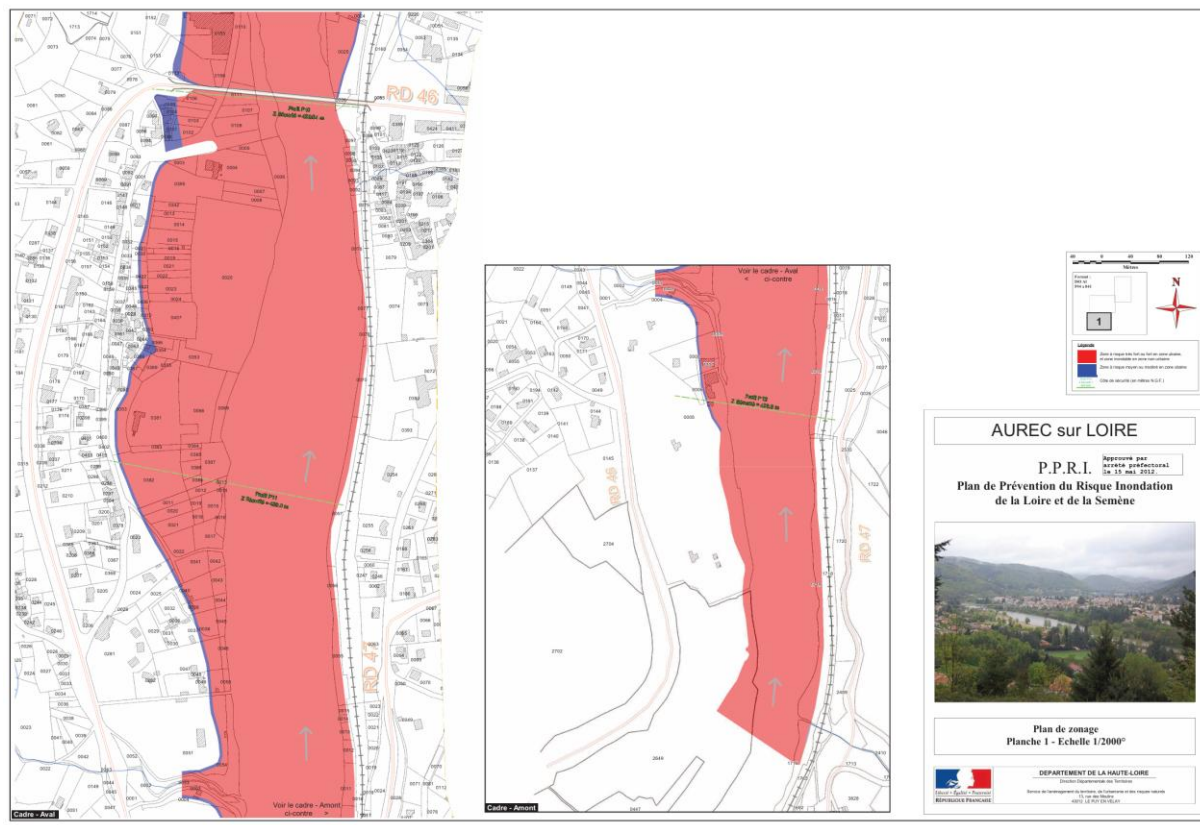
**Définition**

"Le risque d'inondation, tel que défini par le Code de l'environnement et les Plans de Prévention des Risques (PPR), désigne la possibilité qu'un territoire soit submergé par des eaux provenant de diverses sources telles que les cours d'eau, le ruissellement, la remontée de nappe phréatique, ou encore les débordements de plans d'eau. Ce risque peut entraîner des dommages matériels, humains et environnementaux significatifs. La réglementation en vigueur impose aux communes de mettre en place des mesures de prévention et de gestion pour limiter les impacts de ces inondations et protéger les populations et les biens."

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

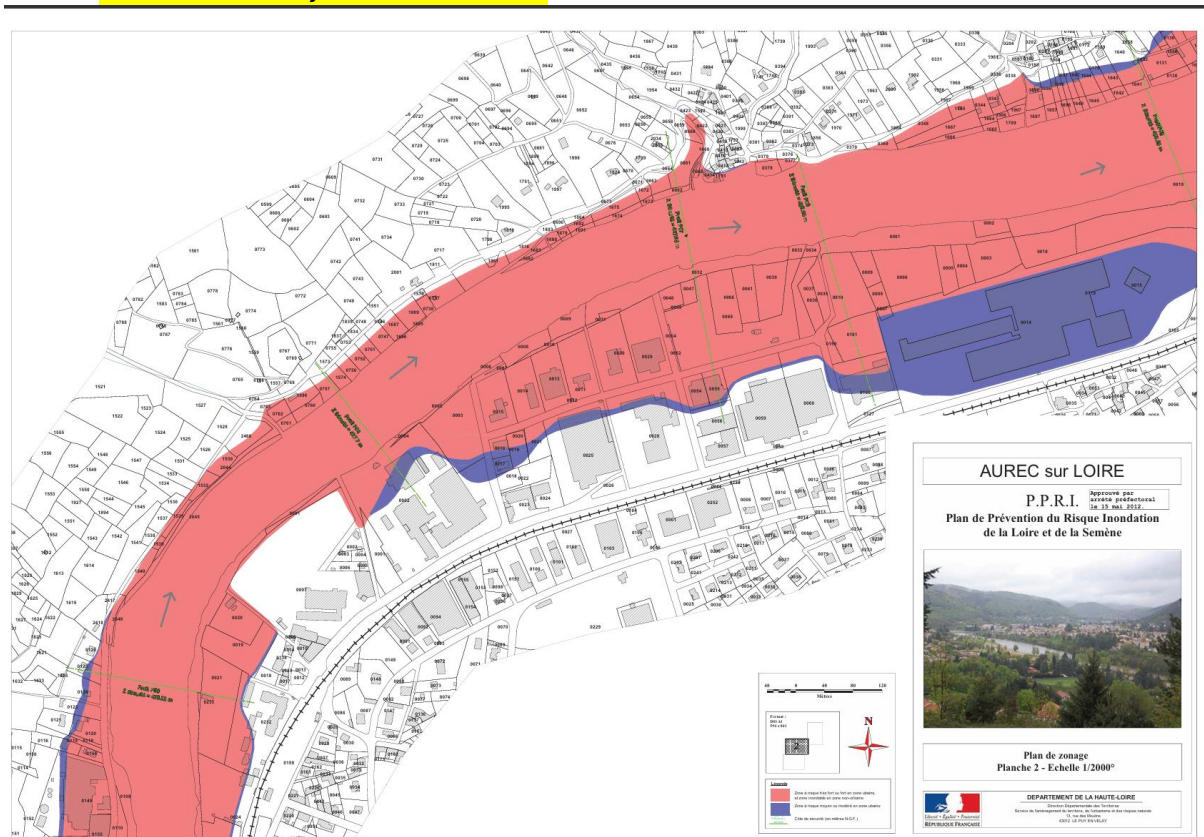
Document mis à jour le 16/01/2025

Localisation / Illustrations (cours d'eau concernés, zones à risque)



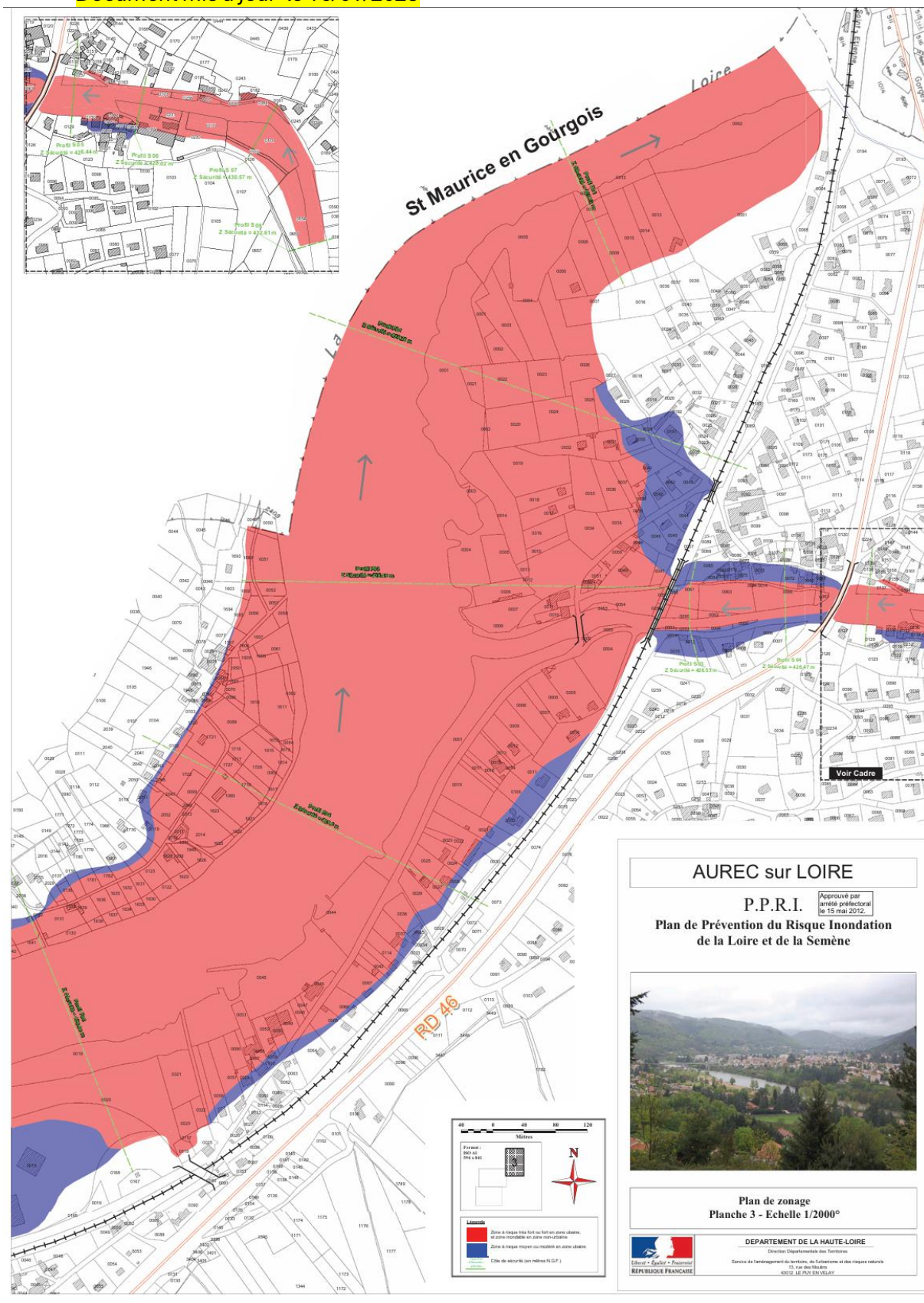
LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025



LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025



LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025



Bons Gestes à Adopter

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence** 72 heures avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS?

Arrimer les cuves (gaz ou fioul) et les rendre étanches pour éviter qu'elles soient emportées ou qu'elles polluent durablement la zone.

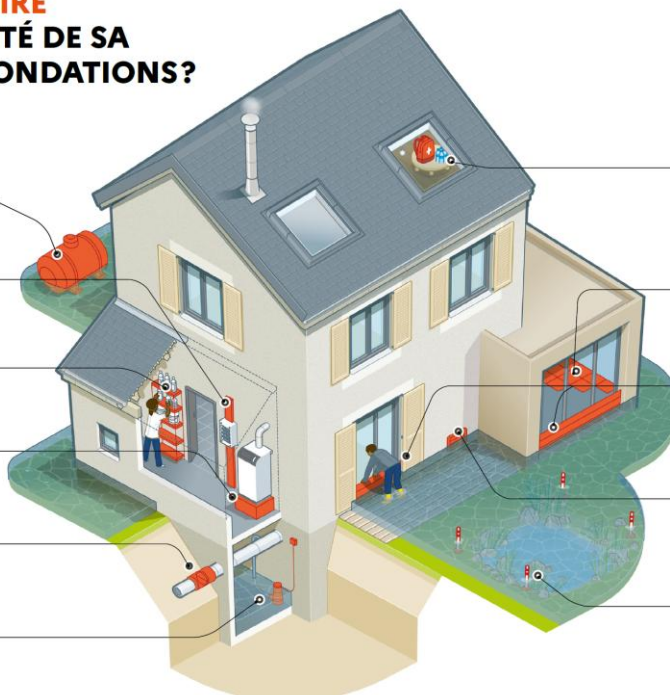
Sécuriser le circuit électrique. Créer un réseau séparatif pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible.

Stocker hors d'eau les produits polluants pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

Rehausser les systèmes de chauffage (chaudière par ex.) ou les installer dans une pièce non inondable afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation.

Installer une pompe submersible dans les sous-sols (ou au-dessus du niveau inondable si elle n'est pas submersible) et reliée à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.



Aménager une zone refuge en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (fenêtre de toit, balcon) pour permettre l'évacuation par les secours. On y place le kit d'urgence 72 heures.

Remplacer les revêtements de sol en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau.

Installer des batardeaux sur les portes pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur maximale 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur l'habitation).

Occlure (boucher) les aérations basses en cas d'alerte pour empêcher l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération de l'habitation.

Baliser les piscines ou bassins à hauteur d'au moins 1,10 m pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.

© Illustration : Antoine Digne - CDRM 2013

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

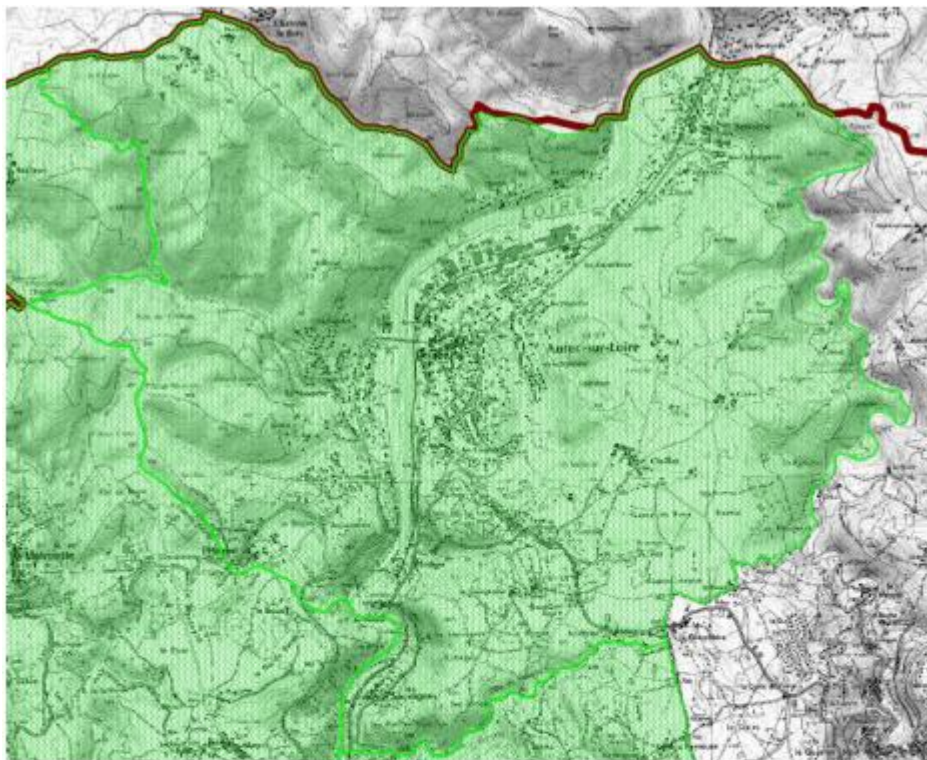
Document mis à jour le 16/01/2025

RUPTURE DE BARRAGE

Définition

Le risque de rupture de barrage peut être défini comme la possibilité qu'un barrage cède, entraînant la libération soudaine et incontrôlée d'un grand volume d'eau. Ce risque peut avoir des conséquences catastrophiques, incluant des inondations massives, des dommages matériels, des pertes humaines et des impacts environnementaux.

Localisation (cours d'eau concernés, zones à risque)



Communes PPI Lavalette par Zone PPI



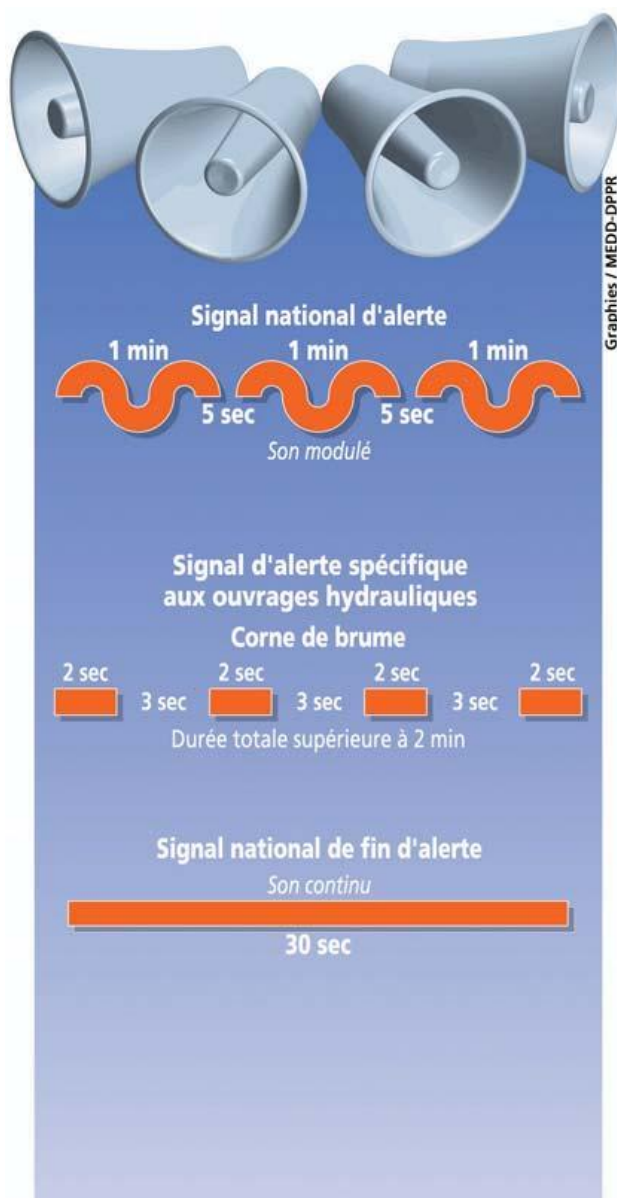
Localisation de la zone PPI Lavalette sur la commune d'Aurec-sur-Loire
Source : CARTELIE-SI_Gestion_de_crise_Inondation&service=DDT_43

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

La Zone d'Inondation Spécifique (ZIS). Il s'agit de la zone située en aval de la zone de proximité immédiate. Les dégâts y seraient aussi très importants. Elle s'arrête en un point où l'élévation du niveau des eaux est de l'ordre de celui des plus fortes crues connues;

 Bons Gestes à Adopter



LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

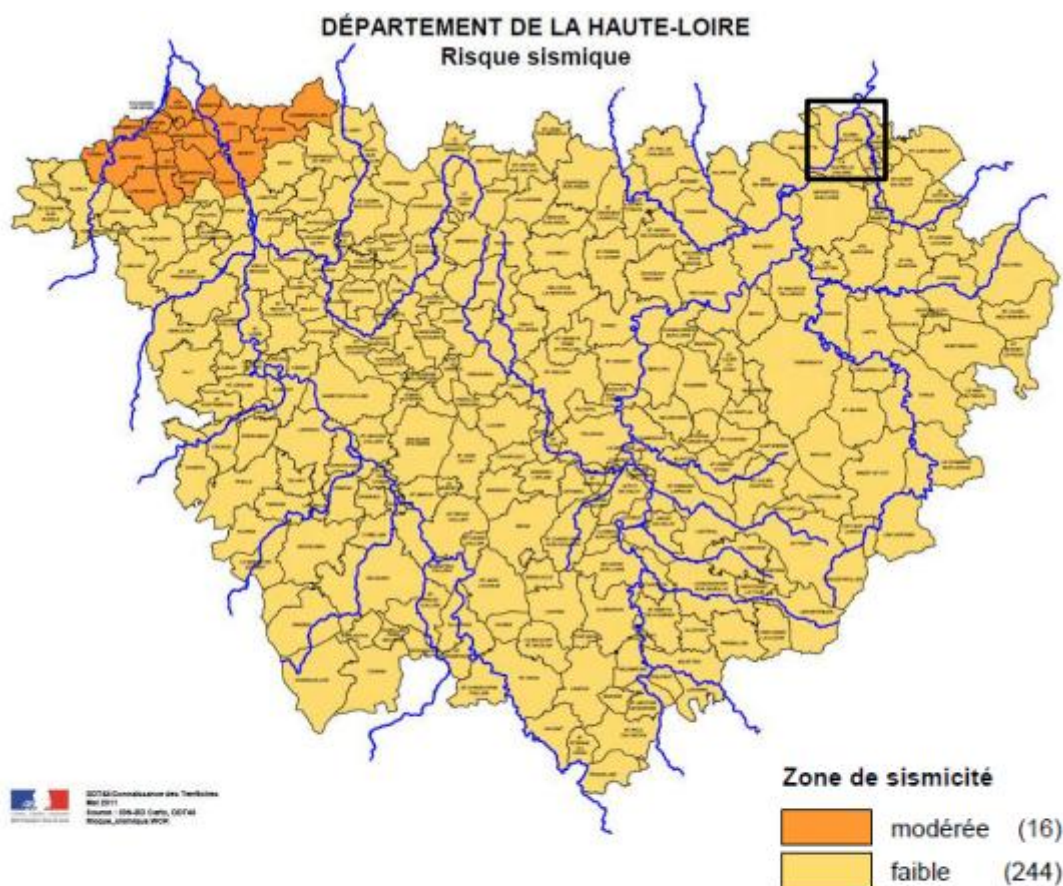
Document mis à jour le 16/01/2025

SEISME

✚ Définition

Le risque sismique peut être défini comme la possibilité qu'un séisme (tremblement de terre) se produise, entraînant des secousses du sol pouvant causer des dommages aux infrastructures, des pertes humaines et des impacts environnementaux. La magnitude et l'intensité des séismes varient, et certaines zones sont plus exposées que d'autres.

✚ Localisation / Illustrations



Répartition du risque sismique dans les communes de Haute-Loire
Source : IGN-BD Carto, DDT43-Risque_sismique.WOR

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

 Bons Gestes à Adopter (avant-pendant-après)





QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**

- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Définition

Les mouvements de terrain peuvent être définis comme des déplacements, des déformations ou des affaissements du sol ou du sous-sol, pouvant être causés par des facteurs naturels (érosion, glissements de terrain, affaissements, etc.) ou anthropiques (activités minières, travaux de construction, etc.). Ces mouvements peuvent entraîner des dommages aux infrastructures, des pertes humaines et des impacts environnementaux.

Localisation / Illustrations



▼ Mouvements de terrain

- Glissement
- Eboulement
- Coulee
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

▼ Communes avec mouvements non cartographiables

- Mouvements de terrain non localisés

Répartition et types de risques
autour et au sein de la commune
Source : GEORISQUE -Commune
d'Aurec-sur-Loire

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

 Bons Gestes à Adopter (avant-pendant-après)

vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'effondrement du sol

A L'INTERIEUR



- ▶ dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur

A L'EXTERIEUR



- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ respectez les consignes des autorités

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

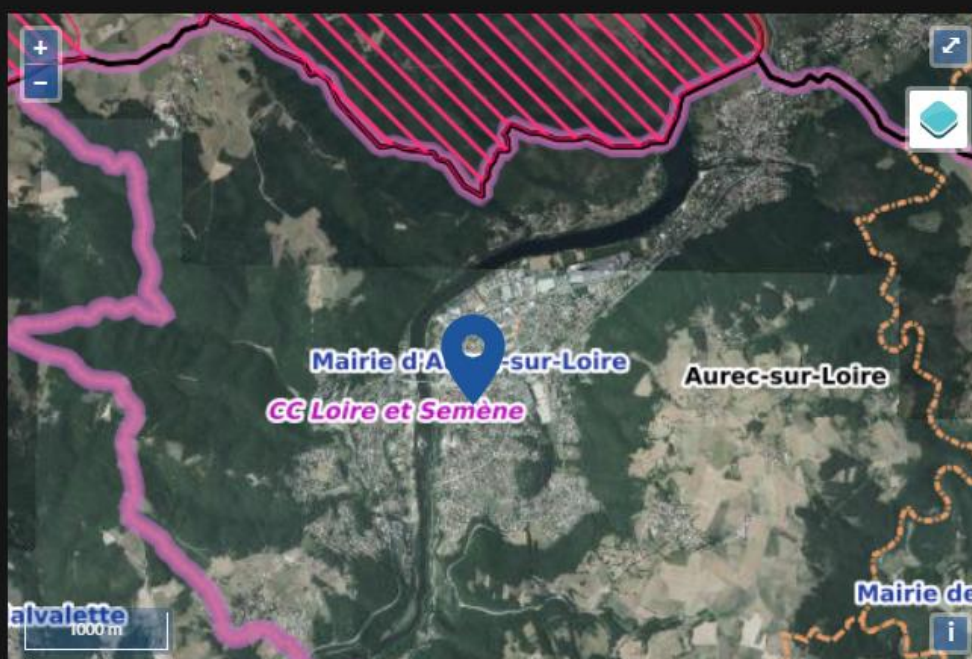
FEUX DE FORÊT

✚ Définition

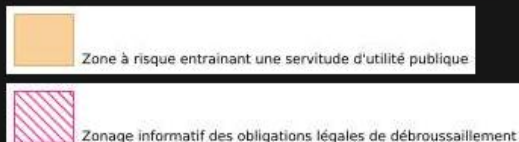
Le risque de feu de forêt peut être défini comme la possibilité qu'un incendie se déclare et se propage dans une zone boisée, entraînant des dommages aux écosystèmes, aux infrastructures, et pouvant menacer la sécurité des personnes. Les feux de forêt peuvent être causés par des facteurs naturels (foudre) ou anthropiques (activités humaines).

✚ Localisation / Illustrations

Périmètre des servitudes d'utilité publique et des zones d'obligation légale de débroussaillage



Légende :



✚ Bons Gestes à Adopter (avant-pendant-après)

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

TEMPÊTES

 Définition

"Le risque de tempête, tel que défini par le Code de l'environnement et les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP), désigne la possibilité qu'un phénomène météorologique violent, caractérisé par des vents forts, des précipitations intenses et parfois des phénomènes associés comme la foudre ou la grêle, se produise. Les tempêtes peuvent entraîner des dommages aux infrastructures, des perturbations des services essentiels, et des risques pour la sécurité des personnes. La réglementation en vigueur impose aux communes de mettre en place des mesures de prévention, de surveillance et de gestion pour limiter les impacts de ces événements et protéger les populations et les biens."

 Localisation / Illustrations

- Sur toute la commune
- Risque spécifique de neige

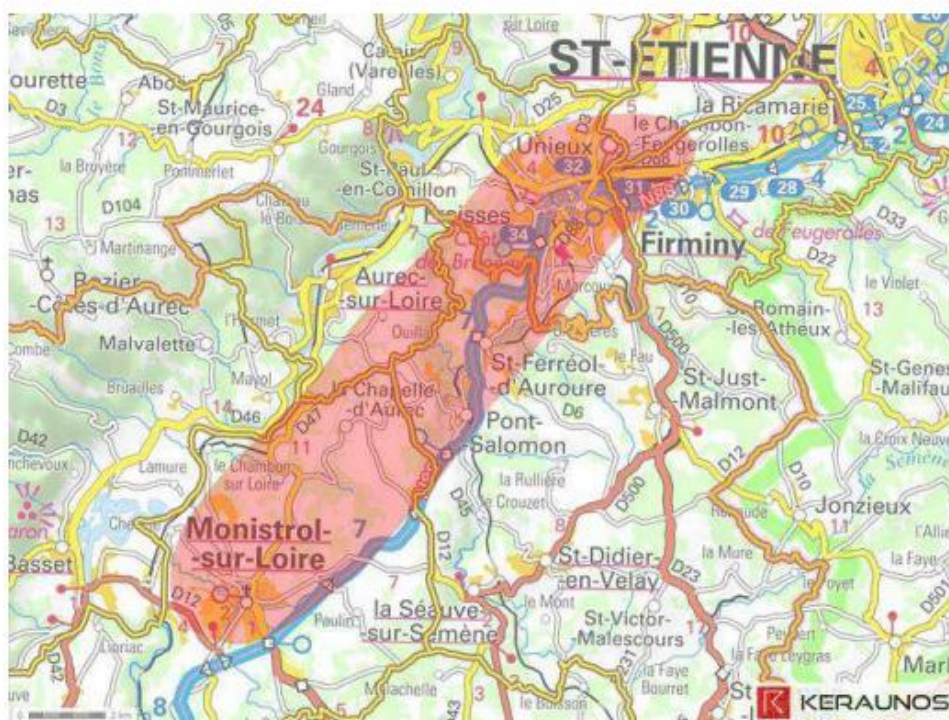
LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

Chute de neige

L'altitude élevée de la commune et son climat soumis à l'influence montagnarde provoque des chutes de neige. Celle-ci peuvent être importantes et provoquer certains dégâts.

C'est le cas en novembre 1982 où la commune est touchée par des tempêtes de vent accompagnées de chutes de neige. Les forêts et les toitures ont été lourdement impactées.



*Localisation des dégâts de la macrorafale du 18 juillet 2015. Plage de couleur rouge :
superficie principalement touchée par de fortes rafales de vent.*

Source : KERAUNOS

Bons Gestes à Adopter (avant-pendant-après)

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

Consignes à la population				
PRÉ-ALERTE JAUNE CYCLONIQUE	ALERTE ORANGE CYCLONIQUE	ALERTE ROUGE CYCLONIQUE	ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE	PHASE DE SAUVEGARDE CYCLONIQUE
JE M'INFORME	JE ME PRÉPARE	JE ME CONFINE	JE ME CONFINE	JE ME TIENS INFORMÉ DES CONSIGNES
Menace potentielle dans les jours à venir (plus de 24 heures)	Danger dans les 24 heures	Danger imminent	Danger exceptionnel	La menace cyclonique est écartée mais il reste des dangers
Quelle est la situation ?	Quelle est la situation ?	Quelle est la situation ?	Quelle est la situation ?	Quelle est la situation ?
« Un événement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) évolue dans la zone et peut représenter une menace pour La Réunion dans les jours qui suivent (délai de 24 à 72 heures). »	« Un événement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) évolue dans la zone et représente un danger pour La Réunion dans les 24 heures qui suivent. »	« Un événement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) impacte La Réunion avec des effets attendus liés à la pluie ou aux vents importants à très importants sur tout ou partie du territoire. »	« Un cyclone tropical (cyclone majeur) impacte La Réunion avec des vents cycloniques de plus de 200 km/h et représente un danger imminent pour tout ou partie du territoire. »	« La menace cyclonique s'éloigne mais le météo a causé des dégâts. Même si les conditions météorologiques sont en cours d'amélioration, des dangers subsistent (inondations, coulées de boue, fils électriques à terre, routes coupées, radars submergés, arbres arrachés...) pouvant justifier des interdictions de circulation sur tout ou partie des axes routiers. Les équipes de déblocage et de secours doivent pouvoir commencer à travailler sans être gênées dans leur déplacement et leurs activités. »
Tenez vous informé.	Tenez vous informé.	Tenez vous informé.	Tenez vous informé.	Tenez vous informé.
Suivez les prévisions météorologiques et les bulletins d'information.	Tous les établissements scolaires et les crèches ferment, mais l'activité économique continue.	Le passage en alerte rouge cyclonique est annoncé avec un préavis de 3 heures.	Le passage en alerte violette cyclonique est annoncé avec un préavis de 3 heures.	Ne franchissez pas les radiers submergés ou les ravines en crues.
N'entreprenez pas de longues randonnées en montagne, ni de sorties en mer de plus de 24 heures.	Rentrez les objets que le vent peut emporter.	Profitez de ce préavis pour reprendre votre domicile ou vous mettre à l'abri.	Restez confiné.	Tous les établissements scolaires et les crèches restent fermés, mais l'activité économique peut reprendre.
Vérifiez vos réserves (conserves, eau, piles pour radio et lampes, médicaments, ...).	Rentrez vos animaux.	Pasé ce délai la circulation est strictement interdite.	Ne sortez en aucun cas.	Ne touchez pas les fils électriques tombés à terre.
Si vous êtes en insuffisance rénale ou respiratoire, rapprochez-vous sans délai de votre établissement de santé habituel.	Protégez vos portes et fenêtres (volets, planches...).	Ne téléphonez qu'en cas de nécessité.	Ne téléphonez qu'en cas d'absolue nécessité.	N'encombrez pas les lignes téléphoniques.
Ne vous approchez pas du rivage en cas de forte houle.	Vérifiez vos réserves (conserves, eau, piles, médicaments...).	Restez informé.	Restez informé.	Ne gênez pas les équipes de secours.
Assurez vous de connaître l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche de votre domicile.	Vérifiez l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche.	Restez calme ne paniquez pas.	Restez calme ne paniquez pas.	Attention à la qualité de l'eau que vous buvez. Préférez l'eau en bouteille ou traitez l'eau du robinet si vous devez la boire.
Notez les numéros de téléphone utiles : Samu 15, Pompiers 18, Police et gendarmerie 17, le répondeur de Météo-France.	Préparez une évacuation éventuelle.	Attendez la levée de l'alerte rouge cyclonique pour sortir et ne prenez votre véhicule que si le réseau routier est annoncé praticable.	L'alerte violette sera suivie d'une phase d'alerte rouge pour permettre une reconnaissance du réseau routier. Attendez la levée de l'alerte pour sortir.	Assurez vous que la circulation est autorisée et ne prenez votre véhicule qu'en cas de nécessité.
En pré-alerte jaune cyclonique ou même en alerte orange cyclonique, il peut faire beau... ou mauvais ! En effet il est fréquent que l'arrivée d'une tempête ou d'un cyclone soit précédée de beau temps.				

Etre prêt en toutes circonstances :

le kit d'urgence

Liste de vérification

- Eau : dix litres par personne en petites bouteilles
- Outils de base : couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...
- Nourriture de secours consommant peu d'eau, barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.
- Lampe de poche avec deux piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle.
- Trousse médicale de premiers soins : bandes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, ainsi que vos médicaments de traitements en cours.
- Un double des clés de maison pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite.
- Un double des clés de voiture pour éviter d'avoir à les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route.
- Vos papiers d'identité et une photocopie de vos papiers d'identité.
- Un téléphone portable avec batterie chargée et câble USB.
- Argent liquide ou carte de crédit.
- Des vêtements et chaussures de rechange.
- Du papier hygienique et essentiel d'hygiène personnelle.
- Un sac de couchage.
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps.
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

En situation d'urgence, les circonstances peuvent nécessiter d'évacuer son domicile, ou au contraire de s'y mettre à l'abri.

Chaque foyer doit pouvoir être en mesure de subvenir à ses besoins essentiels pour quelques jours.

Le kit d'urgence doit être préparé avant la crise, transportable et facile d'accès.

Document mis à jour le 16/01/2025

RISQUES INDUSTRIELS**TRANSPORTS MATRIERES DANGEREUSES****Définition**Risques industriels :

"Les risques industriels, tels que définis par le Code de l'environnement, le Code du travail et les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), désignent les dangers potentiels liés aux activités industrielles. Ces risques incluent les accidents majeurs, les explosions, les incendies, les fuites de substances dangereuses, et les pollutions. Ils peuvent entraîner des dommages aux infrastructures, des impacts environnementaux significatifs, et des risques pour la sécurité des personnes. La réglementation en vigueur impose aux communes de mettre en place des mesures de prévention, de sécurité et de gestion pour limiter les impacts de ces événements et protéger les populations et les biens."

Transports de matières dangereuses :

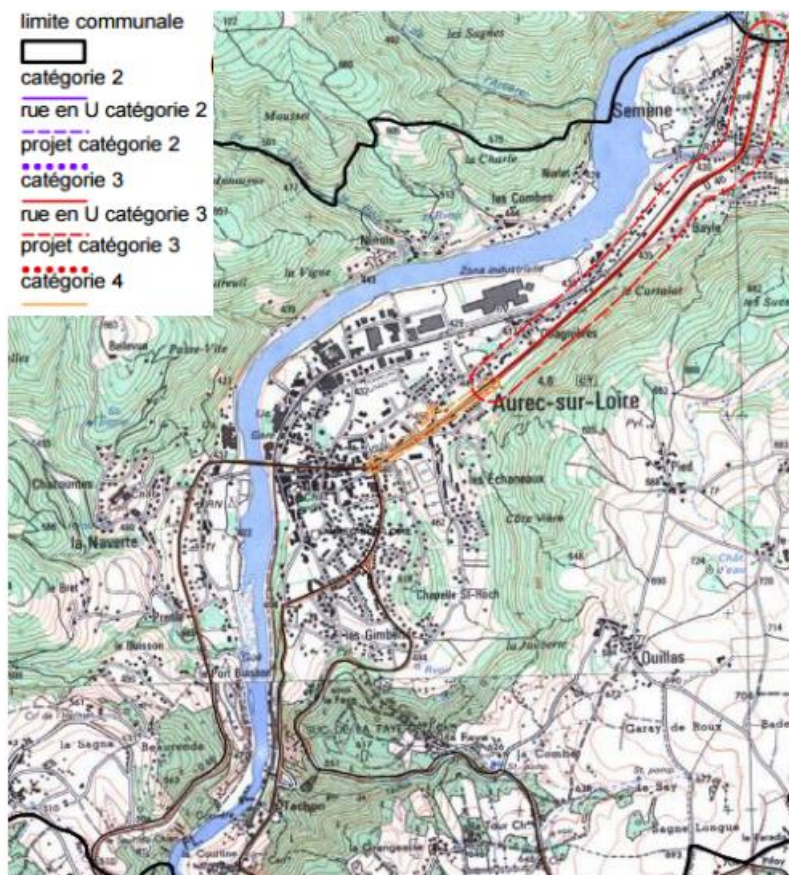
"Les transports de matières dangereuses, tels que définis par le Code de l'environnement, le Code des transports et les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), désignent le déplacement de substances ou de produits présentant des risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement. Ces matières peuvent inclure des substances inflammables, explosives, toxiques, corrosives, ou radioactives. Les accidents impliquant ces transports peuvent entraîner des dommages aux infrastructures, des impacts environnementaux significatifs, et des risques pour la sécurité des personnes. La réglementation en vigueur, incluant l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), impose aux communes de mettre en place des mesures de prévention, de sécurité et de gestion pour limiter les impacts de ces événements et protéger les populations et les biens."

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

Localisation / Illustrations

Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur affectée par le bruit
RD46	RD45	Sortie Aurec	4	30 m
RD46	Sortie Aurec	Limite Département	3	100 m



Cartographie des catégories de classement de la RD46 sur la commune d'Aurec-sur-Loire
Source : HAUTE-LOIRE.GOUV.FR

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

+ Bons Gestes à Adopter (avant-pendant-après)

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte
3 x 1mn 41 s

Fin d'alerte
30 s

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

Jusqu'à la fin de l'alerte

- **RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités
- **ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- **NE FUMEZ PAS**, évitez toute flamme ou étincelle

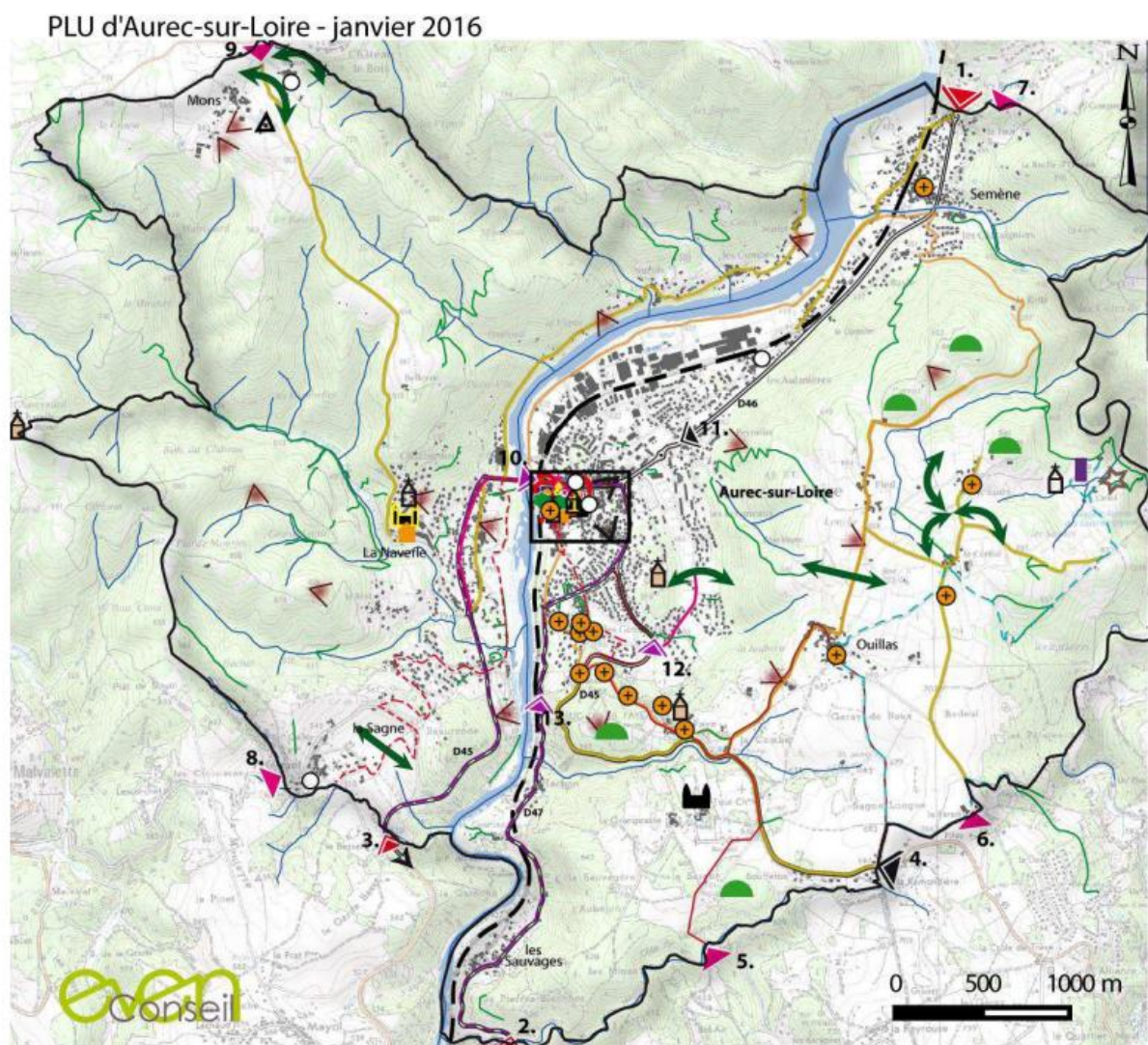
POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

Trajet voie ferrée

 Localisation / Illustrations



LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

RISQUES NUCÉAIRES

 Définition

Le risque nucléaire fait référence aux dangers potentiels associés à l'utilisation de l'énergie nucléaire, que ce soit pour la production d'électricité, la recherche scientifique, ou d'autres applications industrielles et médicales. Ce risque englobe plusieurs aspects, notamment les accidents dans les centrales nucléaires, les incidents liés au transport de matières radioactives, et les impacts environnementaux et sanitaires des radiations ionisantes.

 Localisation / Illustrations **Bons Gestes à Adopter (avant-pendant-après)**

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025



**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLEAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la **préfecture** et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

Alerte

3 x 1mn 41 s

Fin d'alerte

30 s

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet





RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

VAGUE DE CHALEUR

Définition

Une vague de chaleur est une période prolongée de températures anormalement élevées, souvent accompagnée d'une humidité accrue, qui peut avoir des impacts significatifs sur la santé publique, l'environnement, et les infrastructures. Les vagues de chaleur sont généralement définies par des températures maximales et minimales supérieures aux normales saisonnières pendant plusieurs jours consécutifs.

Caractéristiques d'une Vague de Chaleur :

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

Températures Élevées : Des températures diurnes et nocturnes bien au-dessus des moyennes saisonnières.

Durée Prolongée : Une période de plusieurs jours consécutifs avec des températures élevées.

Humidité : Souvent accompagnée d'une humidité élevée, ce qui peut augmenter la sensation de chaleur et les risques pour la santé.

Impacts sur la Santé : Risques accrus de déshydratation, coups de chaleur, et autres problèmes de santé, notamment pour les personnes âgées, les jeunes enfants, et les personnes souffrant de maladies chroniques.

Impacts Environnementaux : Stress pour la végétation, risques accrus d'incendies de forêt, et perturbations des écosystèmes.

Impacts sur les Infrastructures : Surconsommation d'énergie pour la climatisation, risques de pannes électriques, et dégradation des matériaux de construction

 Bons Gestes à Adopter (avant-pendant-après)

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit depuis un poste fixe)
service.santé.psu@crisat.fr • www.15.fr



RISQUES INDUSTRIELS

TRANSPORTS MATIÈRES DANGEREUSES

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025

Le radon est un gaz radioactif naturel généré dans le sous-sol par désintégration du radium, lui-même produit par désintégration de l'uranium. Provenant essentiellement des minéraux contenant de l'uranium, le radon est un gaz que l'on retrouve particulièrement dans les roches granitiques ou celles comportant des phosphates et des grès.

La dangerosité de gaz s'explique par ses aspects. En effet, ce dernier, étant inodore et invisible, peut s'accumuler dans l'atmosphère confinée de certains bâtiments et atteindre des concentrations nuisibles pour la santé. A l'air libre, il demeure moins dangereux grâce au vent qui le dilue.

Ce risque est élevé sur l'ensemble du territoire communal d'Aurec-sur-Loire.

L'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) a cartographié le potentiel du radon par rapport aux formations géologiques tout en classant les communes en 3 catégories :

Les communes à potentiel moyen ou élevé en orange

Ce sont celles localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus élevées. Il s'agit des grands massifs granitiques français (massif armoricain, massif central, Guyane française...) et quelques formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.



Potentiel Radon de la commune d'Aurec-sur-Loire
Source : IRSN

C. Conclusion

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Document mis à jour le 16/01/2025- Rappel de l'importance de la préparation et de la vigilance

En conclusion, la préparation et la vigilance sont des éléments essentiels pour garantir la sécurité de notre commune face aux risques majeurs. En étant informés et prêts à agir, nous pouvons non seulement minimiser les impacts de ces risques, mais aussi sauver des vies et protéger nos biens. Il est crucial que chacun d'entre nous prenne conscience de sa responsabilité individuelle dans cette démarche collective. Restez attentifs aux alertes et aux consignes des autorités, préparez vos kits d'urgence, et familiarisez-vous avec les plans d'évacuation. N'oubliez pas que la sécurité de notre communauté repose sur l'engagement et la coopération de tous. Ensemble, soyons vigilants et prêts à faire face à toute situation d'urgence. Votre préparation d'aujourd'hui est la garantie de notre sécurité de demain.

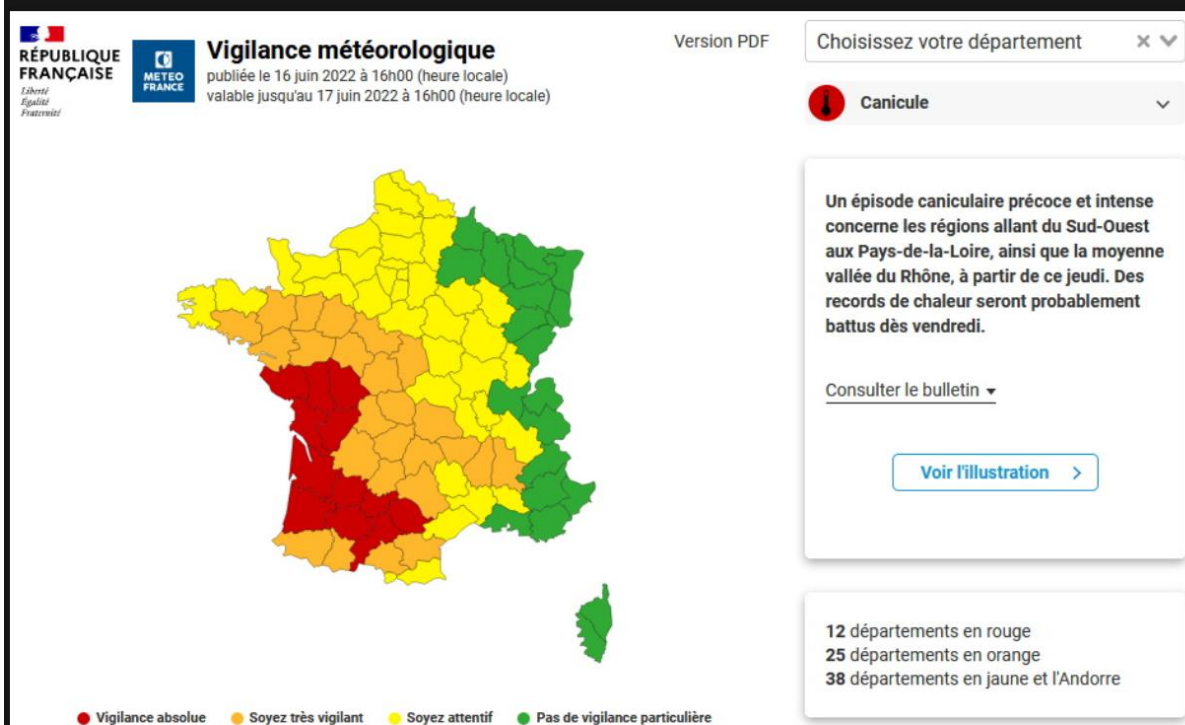
Document mis à jour le 13/12/2024

La Vigilance météorologique est élaborée par Météo-France.

Accessible en permanence sur les sites Internet et les applications mobiles de Météo-France, la **Vigilance de Météo-France** signale lorsqu'un phénomène dangereux menace un ou plusieurs département(s) pour la journée en cours et le lendemain et rappelle les précautions à prendre pour se protéger. La Vigilance est **actualisée au moins deux fois par jour, à 6h et à 16h, plus fréquemment si la situation l'exige.**

Le but est de faire des citoyens les acteurs de leur propre sécurité, en les informant largement sur les dangers météorologiques. La Vigilance est construite sur des principes simples et accessibles à tous :

- une échelle de quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) pour indiquer le niveau de danger maximal prévu ;
- un découpage par département, facilitant le repérage ;
- une double carte, la première pour la journée en cours, la seconde pour le lendemain.



Météo-France - Exemple de carte publiée sur le site vigilance.meteofrance.fr

Document mis à jour le 13/12/2024

La carte de Vigilance présente le niveau maximal de danger par département, symbolisé par une couleur. Un pictogramme indique la nature du ou des phénomènes dangereux.

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas